



LES MOBILITES RESIDENTIELLES EN HAUSSE A LA RENTREE 2021 DANS L'ACADEMIE DE POITIERS

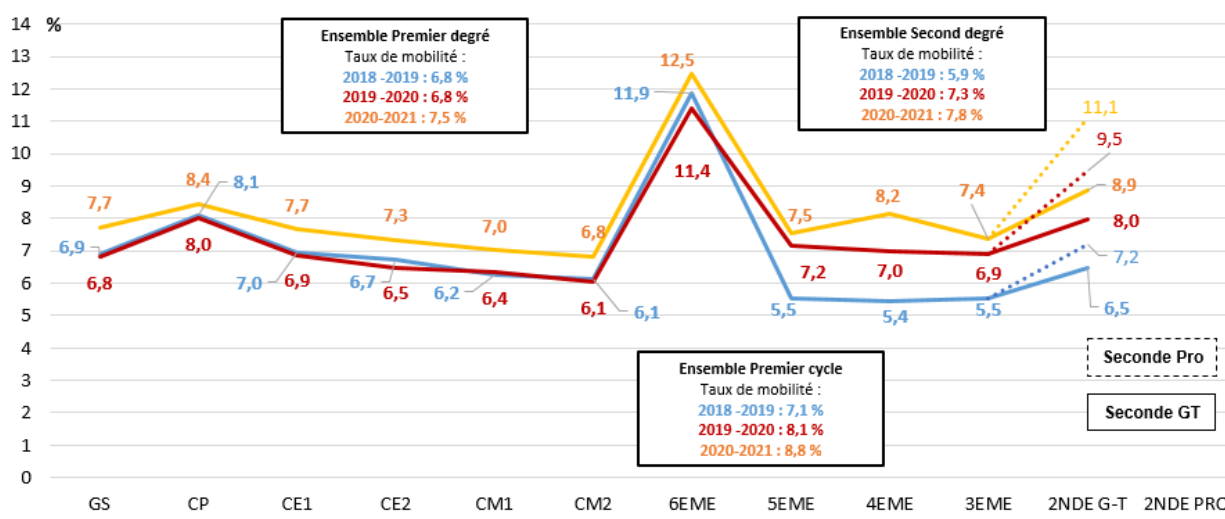
A la rentrée 2021, dans l'académie de Poitiers, 7,5 % des élèves scolarisés dans le premier degré, et 7,8 % des élèves scolarisés dans une formation au collège (hors Segpa) ou en seconde ont connu une mobilité résidentielle par rapport à l'année 2020. Cette mobilité résidentielle augmente par rapport à l'année précédente, en particulier pour les élèves du premier degré (+ 0,7 point contre + 0,5 point pour ceux du second degré). Le début de chaque cycle se caractérise par une hausse des mobilités, nettement accentuée à l'entrée au collège (12,5 % des sixièmes sont mobiles en 2021). La mobilité intra départementale est plus forte que les mouvements extra départementaux et ce les zones rurales reçoivent plus de familles que les zones urbaines. Par ailleurs, la moitié des mobilités se fait dans une zone ayant la même densité de population. Quand ce n'est pas le cas, le changement de résidence est privilégié vers les zones moins denses.

Le changement de commune de résidence entre deux rentrées est plus fréquent dans les départements de l'académie qu'en moyenne nationale, dans le 1^{er} degré comme dans le 2nd degré (NI 22.25 de la DEPP). Dans cette étude, nous nous intéressons principalement à la mobilité des élèves scolarisés dans l'académie : il y a eu mobilité quand la commune de résidence est différente de celle de la rentrée précédente. Parmi ces scolarisés, 99,7 % résident dans l'académie dans le premier degré et c'est le cas pour 99,3 % des élèves en formation en collège ou en classe de seconde.

Une mobilité résidentielle plus forte en début de cycle

A la rentrée 2021, 7,5 % des élèves de la grande section de maternelle au CM2 et 7,8 % des élèves de la 6^{ème} à la 2^{nde} scolarisés dans l'académie ont changé de commune par rapport à la rentrée scolaire 2020. Cette mobilité résidentielle est plus marquée dans les niveaux impliquant souvent un changement de cycle : 8,4 % en CP dans le 1^{er} degré, 12,5 % en 6^{ème}, soit le taux le plus élevé, 8,9 % en 2^{nde} générale et technologique et 11,1 % en 2^{nde} Professionnelle.

Figure 1 - Mobilité résidentielle parmi les élèves en formation en grande section, à l'école élémentaire, en collège, en seconde, par niveau (en %)



Lecture : à la rentrée 2021, 7,8 % des élèves du second degré ont changé de commune de résidence par rapport à la rentrée précédente, contre 7,3 % à la rentrée 2020 et 5,9 % à la rentrée 2019.

Champ : Académie de Poitiers, élèves en formation dans le 1^{er} degré (Grande section à CM2) en collège (hors Segpa) ou seconde, secteurs public et privé sous contrat.

Depuis 2019, le taux de mobilité résidentielle augmente chaque année. Dans le 1^{er} degré, les taux de mobilité pour les années 2018-2019 et 2019-2020 sont à peu près stables puis la mobilité résidentielle augmente significativement, de 0,7 point entre 2019-2020 et 2020-2021. Cette hausse touche tous les niveaux du premier degré. La progression est encore plus marquée dans le 2nd degré, où les taux de mobilité passent de 5,9 % en 2019 à 7,8 % en 2021, notamment portés par l'accroissement de la mobilité résidentielle des élèves en 2^{nde} professionnelle (+1,6 points entre les rentrées 2020 et 2021). Un élève sur huit de 6^{ème} réside à la rentrée 2021 dans une commune différente de celle de 2020.

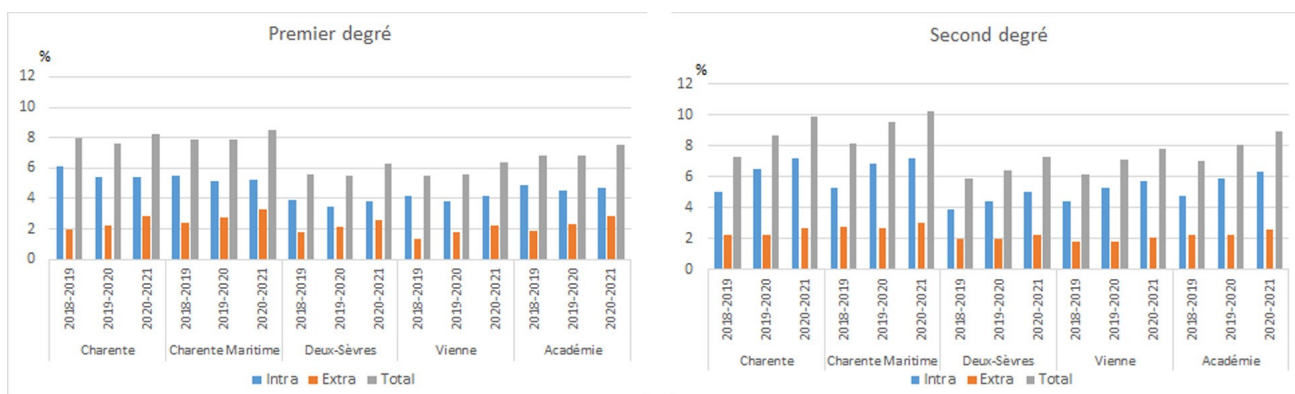
Au niveau départemental, les 4 départements de l'académie affichent également cette évolution à la hausse. La mobilité est plus importante dans les deux départements charentais. Ainsi, dans le premier degré, les taux de mobilité sont respectivement de 8,2 % et 8,5 % en Charente et Charente-Maritime en 2021 contre 6,3 % et 6,4 % dans les Deux-Sèvres et la Vienne. Dans le second degré, pour la même année scolaire, les taux sont de 9,9 % en Charente, 10,2 % en Charente-Maritime à comparer avec les 7,3 % des Deux-Sèvres et 7,8 % de la Vienne.

Une mobilité résidentielle de proximité

Dans le 1^{er} degré comme dans le second degré et pour chaque département, l'essentiel des mobilités résidentielles se fait de manière privilégiée entre deux communes du même département plutôt qu'en-dehors du département. Toutefois, la progression de la mobilité résidentielle n'est pas la même entre le 1^{er} et le 2nd degré : dans le 1^{er} degré, c'est la mobilité extra-départementale qui porte une grande partie de l'augmentation alors que dans le 2nd degré, la progression touche principalement la mobilité à l'intérieur des départements.

Au niveau de l'académie dans son ensemble, le taux de mobilité intra-départementale dans le 1^{er} degré s'établit à 4,7 % soit 62,8 % de l'ensemble des mobilités résidentielles. La mobilité totale la plus forte est constatée en Charente Maritime (8,5 %) suivie par la Charente (8,2 %). Dans l'académie de Poitiers, les taux de mobilité totaux (entre 6,3 % et 8,2 % selon les niveaux) sont plus élevés qu'au national. Les taux de mobilité sont significativement plus élevés en intra-départemental (entre 3,8 % et 5,4 %) qu'en extra-départemental (entre 2,2 % et 3,3 %). Dans le détail, sur le cumul des trois années de l'étude, le taux de mobilité intra-départemental est le plus élevé en Charente (5,4 %) et c'est aussi là qu'il représente la part la plus importante du total des mobilités (66,0 %). *A contrario*, il est le plus bas dans les Deux-Sèvres (3,8 %) en ne représentant que 59,8 % du total. Pour la Charente-Maritime, un point particulier a été étudié concernant la bande littorale (soit les îles, les communes touchant l'océan et les communes limitrophes de ces dernières). Le taux de mobilité résidentielle en 2020-2021 dans le premier degré atteint 8,6 %, soit un niveau comparable au taux départemental global. On ne peut donc conclure à ce stade à un déplacement des familles ayant un enfant scolarisé dans le premier degré au plus près de l'océan.

Figure 2 – Evolution de la mobilité résidentielle par département



Champ : Académie de Poitiers, élèves en formation dans le 1^{er} degré (Grande section à CM2) en collège (hors Segpa) ou seconde, secteurs public et privé sous contrat.

Les mêmes constats peuvent être faits dans le 2nd degré : les mobilités résidentielles intra-départementales comme extra-départementales sont plus fréquentes dans l'académie qu'au niveau national. La mobilité est principalement intra-départementale (71,4 % pour l'académie), particulièrement en Charente et dans la Vienne (73,1 % et 73,4%), cette part est de 70,6 % en Charente-Maritime et 68,7 % dans les Deux-Sèvres. La mobilité intra-départementale cumulée sur les 3 années est plus forte dans les départements Charentais (6,5 %) que dans la Vienne et les Deux-Sèvres (5,1 % et 4,4 %). La Charente-Maritime est le département qui accueille la part la plus élevée d'élèves arrivant d'un autre département (2,8 % en moyenne sur les trois dernières années, contre 2,4 % pour la Charente, 2,1 % pour les Deux-Sèvres et 1,9 % pour la Vienne). La mobilité extra-départementale est restée stable entre 2019 et 2020 puis a augmenté à la rentrée 2021 (+0,3 à +0,5 point), alors que la mobilité intra-départementale a progressé entre chaque rentrée, de 0,6 à 1,5 selon les départements entre 2019 et 2020, plus modérément entre 2020 et 2021 (de +0,4 à +0,7).

Dans le 2nd degré, en 2021, la mobilité totale observée en 6^{ème} est constituée à 83,0 % par une mobilité intra-départementale, soit une part nettement plus élevée que dans les autres niveaux du collège où cette proportion est de l'ordre de 67 %. C'est en 2^{nde} générale et technologique que la part des élèves venant d'un autre département est la plus forte (35,1 %), alors qu'elle est de 26,5 % pour la 2^{nde} professionnelle.

Parmi les mobilités, celles des élèves du 1^{er} degré originaires d'une commune hors académie sont en progression entre 2019 et 2021 (23 % à 30 %). Dans le 2nd degré, après une baisse entre les rentrées 2019 et 2020 (26 % à 21 %), la part s'établit à 23 % en 2021. Dans ces arrivées extérieures, 15 % viennent de la région Nouvelle Aquitaine (académies de Limoges et Bordeaux) pour le 2nd degré et 17 % pour le 1^{er} degré. Les arrivées en provenance d'Île de France sont en progression dans le 1^{er} comme dans le 2nd degré (de 20 à 25 % dans le 1^{er} et 17 % à 24 % en 2021 dans le 2nd), 11 % viennent des Pays de la Loire et 9 % du Centre Val de Loire.

Sur le champ total du 2nd degré, la mobilité est plus importante parmi les élèves d'origine sociale défavorisée : 8,8 % en moyenne sur les trois années pour une moyenne globale de 8,0 % et 7,1 % pour les favorisés ou très favorisés. Cet écart est porté principalement par les formations de niveau collège. En 2nde générale et technologique, l'écart se réduit (8,4 % pour une moyenne à 7,8 %) et s'inverse en 2nde professionnelle 8,9 % pour les défavorisés, une moyenne de 9,2 %, 10,3 % pour les favorisés et 9,7 % pour les très favorisés. La part de la mobilité extra-départementale est un peu plus élevée pour les défavorisés, notamment pour les niveaux 2nde.

Une mobilité majoritairement rurale

Figure 3a – Trajectoires résidentielles des élèves du premier degré aux rentrées 2019, 2020 et 2021 (en %)

Année Scolaire en cours	2019-2020		2020-2021		2021-2022	
	Ensemble	Elèves "mobiles"	Ensemble	Elèves "mobiles"	Ensemble	Elèves "mobiles"
Ensemble	6,8	100	6,8	100	7,5	100
Rural -> Rural	3,0	43,4	2,8	42,2	3,1	41,1
dont Rural périphérique -> Rural périphérique	0,7	10,5	0,6	9,0	0,6	8,3
Urbain -> Urbain	1,4	20,3	1,4	21,0	1,6	21,8
dont Urbain dense -> Urbain dense	0,6	9,1	0,5	8,1	0,6	8,2
Rural -> Urbain	1,1	15,4	1,0	14,8	1,0	12,9
dont Rural périphérique -> Urbain dense	0,4	5,4	0,3	5,0	0,3	4,3
Urbain -> Rural	1,4	20,8	1,5	22,0	1,8	24,2
dont Urbain dense -> Rural périphérique	0,5	6,6	0,4	6,2	0,5	6,7
ST Vers un environnement moins dense	2,0	29,6	2,1	31,6	2,7	35,5
ST Pas de changement	3,3	49,0	3,2	46,9	3,4	45,8
ST Vers un environnement plus dense	1,5	21,4	1,5	21,5	1,4	18,7

Lecture : à la rentrée 2021 7,5 % des élèves du premier degré ont changé de commune de résidence par rapport à la rentrée précédente (contre 6,8 % à la rentrée 2020). 3,1 % (soit 41,2 % d'entre eux) ont quitté une commune rurale pour une autre commune rurale. Par ailleurs, 2,7 % (soit 35,5 % d'entre eux) ont connu une mobilité vers un environnement moins dense.

Contrairement aux chiffres globaux nationaux qui attestent d'une mobilité résidentielle essentiellement inter urbaine, les mobilités résidentielles pour le premier degré dans l'académie de Poitiers concernent, sur l'ensemble de la période étudiée, essentiellement des mouvements du rural vers le rural. Globalement, les communes rurales reçoivent 4,0 % des élèves touchés par la mobilité résidentielle avec une progression en 2021-2022 alors que les zones urbaines en accueillent 3,0 % (chiffre à peu près stable de 2019-2020 à 2021-2022). Il faut toutefois noter que les plus gros contingents arrivent dans le rural périphérique (17,5 % du total) mais le rural éloigné suit de peu en recevant 15,2 % de l'ensemble des mobilités résidentielles. En outre, 46 % à 49 % des mobilités dans le premier degré n'entraînent pas de changement d'environnement. De même, lorsqu'il y a déménagement, dans la moitié des cas celui-ci ne se traduit par un changement de densité. Pour autant, parmi les changements d'environnement, la recherche d'un environnement moins dense est privilégiée dans 35,5 % des cas en 2021-2022, contre 18,7 % vers un environnement plus dense. Ce phénomène s'est accru par rapport à l'année précédente (écart de 10 points en 2020-2021, contre 17 points en 2021-2022).

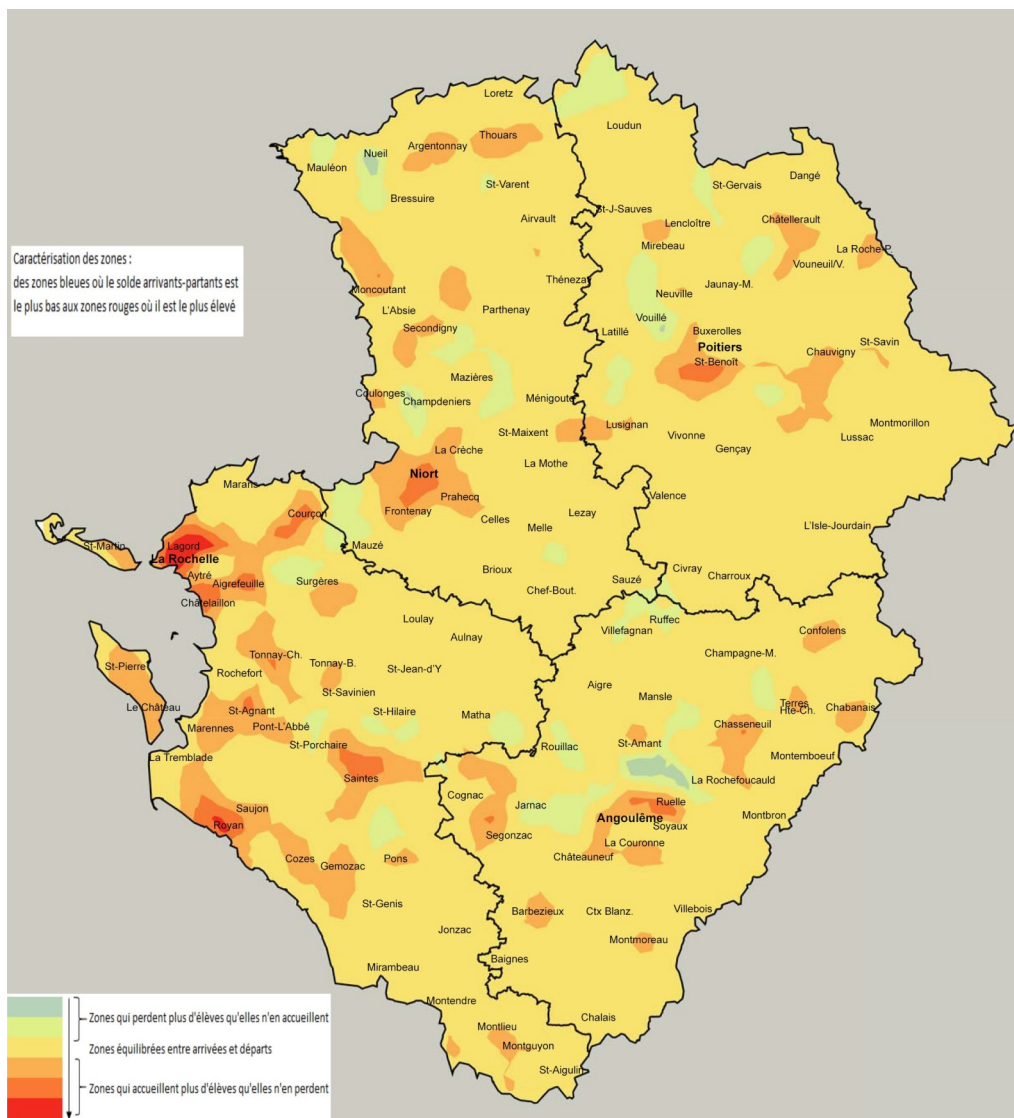
Figure 3b - Trajectoires résidentielles des élèves du second degré aux rentrées 2019, 2020 et 2021 (en %)

Année Scolaire en cours	2019-2020		2020-2021		2021-2022	
	Ensemble	Elèves "mobiles"	Ensemble	Elèves "mobiles"	Ensemble	Elèves "mobiles"
Ensemble	7,0	100	8,9	100	8,9	100
Rural -> Rural	2,8	39,9	3,3	41,2	3,7	41,4
dont Rural périphérique -> Rural périphérique	0,6	8,0	0,7	9,1	0,8	8,5
Urbain -> Urbain	1,5	21,1	1,8	21,9	1,8	20,7
dont Urbain très dense -> Urbain très dense	0,2	2,5	0,2	3,0	0,2	2,7
Rural -> Urbain	1,4	19,8	1,6	18,6	1,6	17,5
dont Rural périphérique -> Urbain dense	0,2	3,1	0,3	3,2	0,3	3,0
Urbain -> Rural	1,3	19,2	1,8	18,3	1,8	20,4
dont Urbain dense -> Rural périphérique	0,2	3,2	0,3	3,1	0,3	3,4
ST Vers un environnement moins dense	1,9	27,4	2,2	26,9	2,6	29,3
ST Pas de changement	3,2	45,3	3,9	47,7	4,1	46,4
ST Vers un environnement plus dense	1,9	27,3	2,1	25,3	2,2	24,4

Dans le 1^{er} comme dans le 2nd degré, les mouvements les plus importants concernent les déménagements d'une commune rurale vers une autre commune rurale. Ceux d'une commune rurale vers une commune urbaine ont vu se réduire leur part au sein des mobilités. A l'inverse, entre les deux dernières rentrées, les trajectoires de l'urbain vers le rural ont progressé (18,3 % à 20,4 % des mobilités).

La part des déménagements vers une commune plus dense s'est réduite au fil des années au profit, dans un premier temps, du maintien dans une commune de densité comparable (entre 2019 et 2020), puis vers une commune moins dense entre les deux dernières rentrées.

Figure 4 – Solde arrivées-départs dans le premier et le second degré



Afin de pouvoir étudier un solde entre les élèves arrivants et les élèves partants dans une commune donnée, une population différenciée a été étudiée ici : les arrivées dans une commune ont été calculées pour les élèves domiciliés dans celle-ci et ayant changé de commune depuis l'année scolaire précédente. En parallèle, les départs ont été comptabilisés en prenant les élèves domiciliés dans la commune l'année d'avant et qui sont partis. Il y a donc dans ce contexte des élèves scolarisés en dehors de l'académie de Poitiers. Les zones rouges sont celles où les familles d'élèves s'installant sont plus nombreuses que les familles d'élèves quittant la commune. Les zones tirant vers le bleu au contraire ont plus de départs que d'arrivées. Les mouvements d'arrivées sont plus forts sur un axe La Rochelle Châtelaillon et à Royan. Niort et sa couronne ainsi que Saintes sont aussi concernées par ce phénomène. La banlieue nord d'Angoulême rentre dans ce schéma même si on note encore plus au nord une zone marquée par un fort déficit. Dans la Vienne, le sud-ouest de Poitiers affiche de même un solde positif.

Cette étude s'inscrit dans une opération de publication coordonnée nationale et académique.

Les données de cette étude sont issues de deux sources : les constats de rentrées du second degré, qui recensent l'ensemble des élèves scolarisés dans le second degré à chaque rentrée scolaire d'une part et les fichiers Diapre (données individuelles anonymisées du premier degré), qui recensent chaque année les élèves scolarisés dans les secteurs public et privé sous contrat en janvier et juin, d'autre part. Afin de suivre les démenagements des familles des élèves entre chaque année scolaire, les différents millésimes de ces deux sources ont été appariés au niveau de chaque élève : l'appariement est réalisé sur l'identifiant national élève pour les fichiers de constat et sur profil avec une clé formée de la date et du lieu de naissance de l'élève ainsi que du code UAI de son établissement de l'année scolaire précédente pour les fichiers Diapre.

Est alors défini comme mobile un élève dont la commune de résidence diffère entre deux années scolaires successives. La mobilité intra-communale n'est donc pas analysée dans cette étude.

Les mobilités résidentielles depuis l'étranger ou vers un pays étranger sont également exclues du champ de l'étude, faute d'une précision suffisante sur les adresses étrangères dans les systèmes d'information. Enfin, le secteur privé hors contrat, l'instruction en famille et l'enseignement agricole ne figurent pas dans les sources utilisées.

L'étude nationale porte sur l'ensemble des élèves du champ, scolarisés en France alors que les études académiques portent, pour l'essentiel de leurs résultats, sur un champ restreint aux élèves scolarisés dans l'académie. Cela conduit à écarter du champ des études académiques les élèves résidant sur le territoire mais scolarisés en dehors de l'académie (0,5 % dans le premier degré et 1,1 % dans le second degré en moyenne). En dehors de la carte (figure 4), l'étude se limite aux élèves effectuant leur mobilité résidentielle vers une commune se situant dans l'académie soit une mobilité « entrante ». La carte complète l'analyse en permettant de mettre en perspective mobilité « sortante » et mobilité « entrante » par l'intermédiaire du solde entre ces deux mobilités. Pour information, entre 2020 et 2021, environ 8200 entrants et 7200 sortants dans le 1^{er} degré sont comptabilisés, 8600 entrants et 7800 sortants dans le 2nd degré dans l'académie de Poitiers.

AC-études : Une publication du service statistique académique
Rectorat de Poitiers - 22 rue Guillaume le Troubadour - CS 40625 - 86022 Poitiers cedex
Directrice de publication : Bénédicte Robert, Rectrice de l'académie de Poitiers

Note nationale : « Les mobilités résidentielles des élèves du premier degré, en collègue et en seconde à la rentrée 2021 », Yannick Croquenneq, Pascal Dieusaert, DEPP-B1, NI, N° 22,25